



Retenu sur salaire importante

Par **absolumuse**, le **06/09/2015** à **02:39**

Bonjour, j'ai actuellement un problème avec le comptable de mon entreprise.

J'explique rapidement, j'ai eu il y a 3 mois un arrêt de travail d'une durée total de 11 jours suite à une opération. La papier envoyer a la Sécurité Social et à mon employeur en temps et en heure. La sécurité social me dit 20 jours plus tard ne jamais avoir eu mon arrêt et donc mes indemnité qui me sont payé par mon employeur (Mon entreprise à une convention ou, la sécurité rembourse mon entreprise et l'entreprise me verse mon salaire sans aucunes perte.) Le comptable me dit donc que j'ai une perte de 475€ à prévoir sur un salaire futur mais me laisse un délai pour voir avec la sécurité social si il n'accepterais pas des duplicata d'arrêt de travail. Je fait le nécessaire mais la sécurité social les refuses et cloture l'affaire.

Me voila donc redevable de 475€ à mon entreprise. Ne gagnant que le SMIC ma patronne me dit que nous allons faire un petit échéancier pour ne pas me prendre 40% d'une salaire d'un coup, occasionnant un réelle difficulté pour bouclé le mois. Sauf que le comptable n'a pas pris compte des souhaits de ma patronne et moi meme et m'à prélevé les 475€ d'un seul coup sur un salaire de 1150€.

Ma question est donc la suivante: A t'il le droit de prendre autant en une seule fois sur un SMIC ?

Merci d'avance

Par **P.M.**, le **06/09/2015** à **08:54**

Bonjour,

Normalement, l'employeur ne peut se rembourser qu'en retenant au maximum 10 % du salaire chaque mois...

De toute façon, si l'employeur était d'accord, cela devrait s'arranger...

Il est à noter que l'employeur pourrait réclamer le remboursement complet du salaire maintenu...